



APEDAF asbl
Siège social
Rue de Picardie 43
1140 Bruxelles (Evere)
Tél: 02/644 66 77
E-mail: info@apedaf.be

Bruxelles, le 8 mai 2023

Cher-e-s Membres,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu, **le jeudi 1^{er} juin à 20h00**, dans les bureaux du siège social de Bruxelles. L'Assemblée générale se tiendra en présentiel afin de favoriser les échanges entre les membres. Pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, il vous sera possible d'y participer via ZOOM mais nous privilégions le présentiel dû aux difficultés que nous rencontrons lors de la connexion, il sera néanmoins nécessaire de pouvoir identifier chaque membre pour que votre vote soit valable. Dès lors, si vous participez via Zoom merci de nous en informer pour que nous puissions vous faire parvenir le lien ainsi que les modalités pratiques, quelques heures à l'avance.

Un accueil avec sandwiches sera organisé dès 19h30 afin de nous permettre d'échanger des idées en toute convivialité.

Nous vous rappelons que selon les statuts, les parents d'enfants suivis par le service d'aide pédagogique ont l'obligation d'être présent.e.s ou d'être représenté.e.s.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale sera le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 et de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 août 2022.
2. Présentation du rapport d'activités 2022
3. Présentation et approbation des comptes et bilan 2022
4. Rapport du vérificateur aux comptes
5. Décharge aux administrateurs
6. Elections des administrateurs
7. Présentation et approbation des projets 2023 et de la Campagne Education permanente.
8. Présentation et approbation du budget 2023
9. Divers : augmentation des cotisations annuelles, indexation des CF annuellement, modification de la période de vente de l'OTALE, approbation du cadre des interventions du suivis des parents CODA,



APEDAF asbl
Siège social
Rue de Picardie 43
1140 Bruxelles (Evere)
Tél: 02/644 66 77
E-mail: info@apedaf.be

Conformément à nos statuts, Marie-Hélène Wauthier est sortante, rééligible. Bernard Claeys est démissionnaire. **Nous vous rappelons que de nouveaux administrateurs sont nécessaires pour constituer et renforcer le Conseil d'administrateur actuel¹.**

Si vous êtes parents d'enfants sourds et malentendants ou bien, vous vous intéressez au monde de la surdité, vous êtes invité.e.s à déposer votre candidature que vous trouverez en pièce jointe.

Vous vous demandez en quoi consiste ce mandat d'administrateur et quelles sont les compétences recherchées ? Contactez-nous si vous désirez vous investir ! e.rioux@apedaf.be. L'APEDAF a besoin de vous !

Une assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association. C'est l'occasion pour chacun d'exprimer son avis sur les projets à court, moyen et long termes, de partager vos revendications, vos besoins. A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration se réunira pour attribuer les mandats de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Afin de faciliter l'organisation de l'AG, nous vous demandons de confirmer votre présence pour le 25 mai au plus tard. Et de nous faire parvenir pour cette même date des points que vous souhaitez aborder lors de la réunion.

Si vous ne pouvez pas être présent.e.s, merci de bien vouloir nous faire parvenir la procuration qui se trouve en pièce jointe, complétée et signée.

Seuls les parents en ordre de cotisation pour l'année 2022 peuvent voter².

Veuillez croire, Cher-es Membres, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Walid EL AZAB
Président

¹ Rappel des statuts : L'association doit être administrée par un organe d'administration composé de **trois membres**. L'organe d'administration doit être composé de parents d'enfants sourds et malentendants au moins pour le tiers.

² Est réputé démissionnaire, le membre effectif qui bénéficie d'un contrat d'aide pédagogique et qui n'assiste pas ou ne se fait pas représenter à deux assemblées consécutives.